



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Marc SARPAUX

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Jean-Claude DISSAUX, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Ludovic PAJOT.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE RESTAURATION DANS LES  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT - CAMPAGNE 2024-  
2025-2026 - DERNIÈRE VAGUE D'ATTRIBUTION EN 2024**

(N°2024-528)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code de l'Éducation et, notamment, son article L.213-2 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - pacte des réussites citoyennes » ;

**Vu** la délibération n°12 du Conseil Général en date du 17/12/2012 « Modalités de fonctionnement et d'équipement des collèges - Dotations de matériels de restauration » ;

**Vu** la délibération n°2024-309 de la Commission Permanente en date du 8/07/2024 « Acquisition d'équipements de restauration dans les établissements publics locaux d'enseignement – campagne 2024-2025-2026 1<sup>ère</sup> vague d'attribution » ;  
**Vu** la délibération n°2024-429 de la Commission Permanente en date du 14/10/2024 « Acquisition d'équipements de restauration dans les établissements publics locaux d'enseignement – campagne 2024-2025-2026 2<sup>ème</sup> vague d'attribution » ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 04/11/2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De valider les propositions d'acquisition de matériels d'équipement de restauration prévus pour les établissements publics locaux d'enseignement concernés, d'un montant global de 326 000 €, décomposé dans le tableau en annexe, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

De valider les propositions d'acquisition de mobiliers de restauration prévus pour les établissements publics locaux d'enseignement concernés, d'un montant global de 99 051,26 €, décomposé dans le tableau en annexe, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 3 :**

De valider les propositions d'acquisition de matériels de dépannage prévus pour les établissements publics locaux d'enseignement concernés, d'un montant global de 84 026,16 €, décomposé dans le tableau en annexe, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 4 :**

De valider les propositions d'acquisition en véhicules « Cuisine Satellite » prévus pour les établissements publics locaux d'enseignement concernés, d'un montant global de 135 000 €, décomposé dans le tableau en annexe, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 5 :**

De valider les propositions d'acquisition de matériels innovants prévus pour les établissements publics locaux d'enseignement concernés, d'un montant global de 51 900 €, décomposé dans le tableau en annexe, selon les modalités reprises au

rapport joint à la présente délibération.

**Article 6 :**

D'affecter ces dossiers d'acquisition repris aux articles 1 à 5 de la présente délibération sur l'autorisation de programme 2024-2025-2026 dédiée au renouvellement des matériels de restauration dans les collèges.

**Article 7 :**

Les dépenses visées aux articles 1 à 5 de la présente délibération sont affectées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C03-221I08	21881/90221	Renouvellement du matériel de restauration des collèges	2 400 000,00	695 977,42

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 novembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

## ANNEXE

Programmation dotation spécifique pour l'acquisition d'équipements de restauration des établissements publics locaux

Collège	Équipement	Montant estimé
PAS EN ARTOIS Marguerite Berger	self + four + armoire froide	85 000,00 €
ARQUES Pierre Mendès France	Zone de cuisson	90 000,00 €
HEUCHIN Jacques Prévert	Chambre froide	25 000,00 €
SAINT POL SUR TERNOISE Roger Salengro	un VCC XL	25 000,00 €
MARLES LES MINES Émile Zola	four 10 N, cellule de refroidissement et frigo 1 porte	36 000,00 €
COURCELLES LES LENS Adulphe Delegorgue	self	50 000,00 €
GREPAY Langevin Wallon	vitrine réfrigérée	15 000,00 €
	Total Matériels vétustes	
	<b>326 000,00 €</b>	
ARRAS Pierre et Marie Curie	tables et chaises	31 181,53 €
CALAIS Les Dentelliers	claustras	2 453,06 €
LENS Jean Jaurès	tables et chaises	32 500,00 €
MARLES LES MINES Émile Zola	tables et chaises	32 235,79 €
WINGLES Léon Blum	claustras	680,88 €
	Total Mobiliers de restauration	
	<b>99 051,26 €</b>	
LENS Michelet	véhicule électrique avec hayon	45 000,00 €
LE PORTEL Jean Moulin	véhicule électrique avec hayon	45 000,00 €
BILLY MONTIGNY David Marcelle	véhicule électrique avec hayon	45 000,00 €
	Total Véhicules "Cuisine Satellite"	
	<b>135 000,00 €</b>	
	2 systèmes kikiéo de pesée par type d'aliments par caméras infrarouges	15 000,00 €
	5 applications de réservation Turbo Self avec écran	8 100,00 €
	4 bornes de réservation Turbo Self	14 400,00 €
	4 tables de tri avec balance connectée	14 400,00 €
	Total Matériels innovants	
	<b>51 900,00 €</b>	
	5 armoires de liaison chaude	35 084,95 €
	5 armoires de liaison froide	34 273,45 €
	15 congélateurs bahuts	14 667,76 €
	Total Matériels de dépannage	
	<b>84 026,16 €</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>695 977,42 €</b>

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction de l'Éducation et des Collèges  
Service Restauration scolaire

**RAPPORT N°63**

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024**

#### **ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE RESTAURATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT - CAMPAGNE 2024- 2025-2026 - DERNIÈRE VAGUE D'ATTRIBUTION EN 2024**

Lors de sa réunion du 17 décembre 2012, le Conseil Général a décidé de créer une dotation spécifique pour l'acquisition d'équipements de restauration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), lorsque certains matériels défectueux, indispensables à la continuité du service public de restauration, nécessitent un remplacement, indépendamment des travaux portant sur la demi-pension.

Certains Services de Restauration et d'Hébergement (SRH) sont à ce jour équipés de matériels anciens, souvent vétustes, susceptibles de connaître des dysfonctionnements et de compromettre ainsi la continuité de la production de repas. Le remplacement de ces équipements de restauration ne fait plus l'objet de versement de dotations spécifiques aux collèges. Les matériels sont directement acquis par le Département et les dépenses imputées en section d'investissement sur le budget départemental.

Depuis janvier 2023, le département a initié une démarche de réflexion avec les chefs de cuisine des collèges. Les travaux portent sur différents thèmes et notamment sur l'amélioration des conditions d'exercice du personnel de restauration scolaire par le déploiement de matériels de production ou de manutention innovants permettant de limiter la pénibilité du personnel en restauration scolaire et d'en améliorer l'ergonomie au travail, tout en respectant le plan de maîtrise sanitaire.

Différents leviers ont ainsi été identifiés et notamment le besoin en :

#### 1. Matériels d'équipement de restauration :

Cette dernière vague d'acquisition de matériels d'équipements de restauration concerne 7 établissements, sous réserve de demandes urgentes et prioritaires de remplacement de matériels dans d'autres collèges susceptibles d'être sollicitées avant la fin de cette période.

L'affectation de crédits d'investissement pouvant être engagés en matériels d'équipement de restauration qui vous est proposée s'établit à un montant global de 326 000 €.

## 2. Mobiliers de restauration :

Le remplacement au réfectoire de tables, chaises, claustres ... permet d'améliorer les conditions de travail au quotidien des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE). En effet, la manutention de chaises trop lourdes et de tables massives, lors du nettoyage du réfectoire, provoque des troubles musculo-squelettiques à long terme.

L'affectation de crédits d'investissement pouvant être engagés en mobiliers de restauration qui vous est proposée s'établit à un montant global de 99 051,26 €.

## 3. Matériels de dépannage :

Ces matériels de prêt seront mis à disposition dans les Centres de Maintenance des Bâtiments afin de palier l'urgence de pannes de chambres froides constatées dans les établissements, dans l'attente de réparation ou de remplacement du matériel défectueux, à savoir :

- 5 armoires de liaison chaude ;
- 5 armoires de liaison froide ;
- 15 congélateurs.

Une fiche de prêt sera établie avec chaque établissement qui en définira les modalités de prêt et permettra ainsi le suivi de la mise à disposition de ces matériels.

L'affectation de crédits d'investissement pouvant être engagés en matériels de dépannage qui vous est proposée s'établit à un montant global de 84 026,16 €.

## 4. Véhicules « Cuisine Satellite » :

Le Département a versé une subvention aux 18 collèges « Cuisine Satellite » permettant l'acquisition d'un véhicule adapté au transport de repas confectionnés dans les 10 collèges « Cuisine Centrale ».

Ces subventions ont été échelonnées sur plusieurs années (le véhicule le plus ancien date de l'année 2008 et le véhicule le plus récent date de l'année 2018).

Des dysfonctionnements sont constatés et des pannes récurrentes interviennent sur ces véhicules, notamment des problèmes de filtres à particules (véhicule au gasoil qui ne roule pas assez), des réparations de hayon... Le remplacement progressif de ces véhicules vieillissants est nécessaire.

Ce remplacement concernera une première vague de 3 véhicules adaptés (électriques dans la mesure du possible, véhicule économique à l'usage, et respectueux de l'environnement).

L'affectation de crédits d'investissement pouvant être engagés en véhicules « Cuisine Satellite » qui vous est proposée s'établit à un montant global de 135 000 €.

## 5. Matériels innovants :

Lors des groupes de travail qui ont réuni les chefs de cuisine de collèges, le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire a été évoqué et après de nombreuses réflexions, a été décidé l'acquisition de :

- ✓ Matériel innovant permettant d'obtenir les effectifs précis de convives afin de produire la quantité suffisante et au plus juste, de repas. Pour ce faire et dans un premier temps, 5 collègues « pilotes » seront dotés d'une application de réservation de repas Turbo Self et 4 collègues « pilotes » seront dotés d'une borne de réservation de repas Turbo Self.
  
- ✓ Matériel permettant de quantifier le gaspillage alimentaire au quotidien et d'en connaître l'origine afin d'adapter les commandes au plus juste. Pour ce faire, 2 collègues « pilotes » seront dotés d'un système de caméras infrarouges placées sur la ligne de débarrasage des plateaux repas qui calculent la nature des denrées jetées. Cela dans le but d'ajuster au mieux les commandes ultérieures de denrées, en fonction des habitudes de consommation des convives. Cette étude sera programmée sur l'année scolaire pour une durée de 10 semaines.
  
- ✓ Table de tri à 2 trous connectée à une balance d'affichage du poids des déchets (uniquement alimentaires) dont 4 collègues « pilotes » seront dotés

L'affectation de crédits d'investissement pouvant être engagés en matériels innovants qui vous est proposée s'établit à un montant global de 51 900 €.

Dans ce cadre, un recensement de l'ensemble de ces besoins auprès des établissements a été effectué. La dotation qui vous est proposée, au titre de la programmation 2024 s'établit à un montant global de 695 977,42 €, décomposé dans le tableau annexé au présent rapport.

Un premier rapport a été présenté lors de la Commission Permanente du 8 juillet 2024, pour une validation des propositions d'acquisition d'équipements de restauration pour 21 établissements d'un montant total de 572 600 €.

Un second rapport a été présenté lors de la Commission Permanente du 14 octobre 2024, pour une validation de déploiement de chariots porte-bacs gastronomiques (chariots d'égouttage équipés de roulettes limitant la manutention humaine et allégeant le déplacement des bacs d'une zone d'égouttage à une zone de stockage. Ce matériel allège les gestes répétitifs et troubles musculosquelettiques du personnel de restauration scolaire) pour un montant global de 231 422,58 €.

Les montants indiqués pour chaque collègue, annexés au présent rapport, s'adossent sur les devis fournis et sont susceptibles de connaître des variations. La proposition ne correspond donc pas à une enveloppe attribuée à chacun des établissements mentionnés, mais consiste en une affectation de crédits d'investissement pouvant être engagés et modifiés. Les acquisitions d'équipements de restauration prévus pour chaque établissement public local d'enseignement concerné sera réalisé auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP).

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de valider les propositions d'acquisition de matériels d'équipement de restauration d'un montant global de 326 000 €, décomposé dans le tableau annexé au présent rapport, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- de valider les propositions d'acquisition de mobiliers de restauration d'un montant global de 99 051,26 €, décomposé dans le tableau annexé au présent rapport, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- de valider les propositions d'acquisition de matériels de dépannage d'un montant global de 84 026,16 €, décomposé dans le tableau annexé au présent rapport, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- de valider les propositions d'acquisition en véhicules « Cuisine Satellite » d'un montant global de 135 000 €, décomposé dans le tableau annexé au présent rapport, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- de valider les propositions d'acquisition de matériels innovants d'un montant global de 51 900 €, décomposé dans le tableau annexé au présent rapport, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- d'affecter ces dossiers d'acquisition sur l'autorisation de programme 2024-2025-2026 dédiée au renouvellement des matériels de restauration dans les collèges.

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C03-221I08	21881/90221	Renouvellement du matériel de restauration des collèges	2 400 000,00	1 595 977,42	695 977,42	900 000,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY